



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23542
6 février 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 5 FEVRIER 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET
D'IRLANDE DU NORD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Se référant à la note du Secrétaire général en date du 28 janvier 1992, le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur d'informer le Secrétaire général des mesures prises par le Royaume-Uni dans le cadre de l'application de la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité.

Les autorités britanniques sont déterminées à contrôler strictement l'embargo et à en assurer l'application effective tant qu'il est en vigueur. Le 24 janvier 1992, toutes les licences d'exportation délivrées par le Ministère du commerce et de l'industrie concernant les armes et les équipements militaires à destination de la Somalie, accordées dans le cadre de la loi sur les exportations de marchandises, ont été annulées, et aucune autre licence ne sera accordée. Les autorités douanières britanniques ont pris les mesures nécessaires pour prévenir l'exportation d'armes et d'équipements militaires à la Somalie.

Les autorités britanniques ont également pris des mesures pour faire connaître la résolution 733 (1992) et ont exhorté les factions somaliennes à en observer les dispositions. Les autorités britanniques sont tout à fait conscientes de la nécessité de s'abstenir de tout acte qui pourrait contribuer à accroître la tension et à entraver ou retarder une issue pacifique négociée du conflit.

Depuis le début de 1991, les autorités britanniques ont apporté à la Somalie une aide humanitaire d'un montant de 8 millions de livres, dont un élément "don" de 2,2 millions de dollars, accordé récemment pour la fourniture d'une aide alimentaire de 7 000 tonnes, à livrer par le Comité international de la Croix-Rouge dès que la situation le permettra. Les autorités britanniques comptent apporter une aide supplémentaire, une fois qu'elles auront étudié l'appel du Programme spécial d'urgence pour la corne de l'Afrique.